

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.003

L'An Deux Mille Quatre, le 2 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2004

LE 24 FEVRIER 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, PELTIER, MM. RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme ISENDICK représentée par Mme DURAND
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme MOINET représentée par M. DENIS
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS-EXCUSES : Mmes COURTIN, LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES ET PEAGE
AUTOROUTIER

VOTE : UNANIMITE

La fourniture du carburant pour les différents véhicules de la Ville est effectuée au moyen d'une carte accréditive par véhicule permettant l'enlèvement en station appartenant au réseau TOTAL GR, titulaire du marché actuel, et le paiement des péages autoroutiers.

Ce marché devant être renouvelé, un dossier de consultation d'entreprises a été élaboré prévoyant la signature d'un marché à bons de commandes passé sous forme d'appel d'offres pour une durée de deux ans avec faculté annuelle de résiliation, comportant un montant minimum de 110.000 Euros HT et maximum de 400.000 Euros HT.

Lors de la réunion du 23 décembre 2003, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société TOTAL FRANCE qui présentait une offre conforme au cahier des charges de la consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure d'appel d'offres menée en vue de la fourniture de carburant par carte accréditive établie en application du Code des Marchés Publics (art. 15, 33, 58 à 60, 72) sous la forme d'un marché dit "à bons de commandes" pour une durée de deux années avec faculté annuelle de résiliation,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise TOTAL FRANCE, retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mars 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS